

## SOCIÉTÉ SIDI CHEMMAK

Société, 20 mars 1909, p. 60 ans.

Sociétés d'études et d'entreprises  
SOCIÉTÉ SIDI CHEMMAK  
Société au capital de 0,3 MF.  
Siège social : Tunis, 41, r. Es-Sadikia.  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 525-526*)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.  
GAUFFRETEAU (G.)\*, à Zarzis ; adm. délégué ;  
MAURICE (E.)\*, rte d'Orthez, Saliès-de-Béarn ;  
RATY (F[ernand])\* , 7, r. Rembrandt, Paris ;  
ROEDERER (J[ean])<sup>1</sup>, 13, r. Daru, Paris.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

BURGUET (G.)<sup>2\*</sup>, 13, r. Grange-Batelière, Paris ;  
DESTORS (J.), 69, r. de Grenelle, Paris.

\* Se retrouvant tous à la Franco-Tunisienne Immobilière, Agricole et Commerciale.  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Franco-Tunisienne\\_Immobiliere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Franco-Tunisienne_Immobiliere.pdf)

Objet. — Achat, vente, location de propriétés ; création de centres agricoles ou urbains ; construc., achat, vente, location, expl. directe ou indirecte de tout édifice, bâtiment, usine que la soc. jugera utile. Expl. de la terre et de tous ses produits ; élevage, plantation, industrie agricole, aménagement des eaux, rech. d'expl. des mines et carrières et d'industries qui s'y rattachent. Commerce, prêts ou avances en argent ou nature, expl. des produits de la mer, construc. de toutes sortes et toutes ops...

Capital social. — 0,3 MF en 300 act. de 1.000 fr.

Parts bénéficiaires. — 600.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Le surplus : 25 % au conseil d'administration ; 35 % aux parts ; 40 % aux act., sous déduction de tous prélèvements décidés par l'AG.

---

<sup>1</sup> Jean Roederer (1851-1945) : contrôleur des contributions directes (1873), inspecteur des finances (1879), puis chef adjoint de la comptabilité générale et des finances du P.-O. (1890).

Membre de la commission de vérification des comptes de la Cie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz (à la suite de son frère Charles), commissaire aux comptes de la Cie algérienne (dont son frère Charles avait été administrateur), de la Huta-Bankowa et de la Cie française de matériel de chemin de fer, administrateur de la Société Sidi-Chemmak, de la Franco-Tunisienne Immobilière...

Les deux frères Roederer avaient épousé deux filles de Joseph Arnaud (1861-1902), ingénieur en chef des chemins de fer algériens (PLM), puis directeur des chemins de fer de grande ceinture (Paris).

<sup>2</sup> Georges Burguet : commissaires aux comptes de la Société franco-tunisienne immobilière, agricole et commerciale et des Étains de Kinta.

---